

Du registre aux délibérations du Conseil Communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 28 mars 2024

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevin,
M. PATERNOTTE, Mme LIEGEOIS, Mme RENARD, M. NIEZEN, Mmes
BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS, Conseillers.
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative,
Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés :

OBJET : Marché public de fournitures – Acquisition de systèmes de collecte des déchets pour les cimetières - Approbation des conditions, du mode de passation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 92 (le montant estimé HTVA n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier des charges N°2024-028 relatif au marché "Acquisition de systèmes de collecte des déchets pour les cimetières" établi par la Cellule Marchés Publics/Gestion administrative Service Technique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 23.140,49 € hors TVA ou 27.999,99 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Extraordinaire 2024, article 878/741-98 :20240020.2024, numéro de projet 20240020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par voix pour, ... voix contre et abstentions,

Article 1er - : D'approuver le cahier des charges N°2024-028 et le montant estimé du marché "Acquisition de systèmes de collecte des déchets pour les cimetières", établis par la Cellule Marchés Publics/Gestion administrative Service Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 23.140,49 € hors TVA ou 27.999,99 €, 21% TVA comprise.

Article 2 - : De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant).

Article 3 - : De financer cette dépense par le crédit inscrit au Budget Extraordinaire 2024, article 878/741-98 :20240020.2024, numéro de projet 20240020.

Article 4 - : La présente délibération sera transmise :
- à Monsieur le Receveur régional pour information.
- au service Comptabilité pour information et disposition.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale,
(s) K. KOWALSKA

Le Bourgmestre,
(s) A. DESMARLIÈRES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

K. KOWALSKA

A. DESMARLIERES